

## TABLEAU DE BORD – EPS en CCF

Cette fiche mémo a pour but de vous présenter les activités liées au suivi et la transmission des protocoles pour l'EPS CCF. Les protocoles finalisés sont transmis à la Commission Académique EPS et la DEC.

A l'issue de cette fiche mémo, vous saurez suivre et transmettre les protocoles.

**Prérequis :**

- la Commission Académique d'EPS ou éventuellement le gestionnaire DEC a défini la période de saisie des protocoles en établissement,

### Tableau de bord

**Mon établissement - Gérer l'EPS - Tableau de bord**

Cette activité vous permet de suivre et de transmettre les protocoles.

Date de Validation des APSA par la commission : 11/09/2023

CA1-Courses  
CA1-Sauts  
CA2-Course d'orientation  
CA2-Escalade  
CA2-Laser Run  
CA4-Boccia  
CA4-Laser run

Date de saisie officielle des protocoles : du 11/09/2023 à 00:00 au 30/09/2023 à 00:00  
La saisie des protocoles est actuellement : ouverte

Date de transmission des protocoles pour validation à la commission :

Souhaitez-vous transmettre les protocoles ?  Oui  Non

| Protocole  | Groupe | Professeur | Co-évaluateur | Date dernière modification |
|--|--------|------------|---------------|----------------------------|
| CA1-Courses - CA2-Course d'orientation - CA4-Boccia  | GR1    | PROFEPS    | COEVAL        | Le 11/09/2023 à 15h27      |
| CA1-Sauts - CA2-Course d'orientation - CA4-Laser run | GR2    | PROFEPS    | COEVAL        | Le 11/09/2023 à 15h36      |

Date de validation des protocoles par la commission :

Enregistrer

Dans ce tableau vous retrouvez, si une liste d'APSAs a été validée par la Commission Académique EPS ou éventuellement par la DEC, la date de validation ainsi que les APSAs gérer par votre établissement.

Les dates d'ouverture de la saisie des protocoles sont également indiquées. C'est le cas aussi de l'état l'ouverture de la saisie : « fermée » ou « ouverte » (« ouverte » dans la copie d'écran). La saisie des protocoles est à l'état "ouverte" dès que la date de début de la période de saisie des protocoles est atteinte.

Lorsque tous les protocoles pour votre établissement sont finalisés il vous faut les transmettre afin qu'ils soient validés.

Pour transmettre les protocoles, il vous faut cocher le radio bouton Souhaitez-vous transmettre les protocoles ?  Oui  Non

à « Oui » et cliquer sur le bouton Enregistrer .

Lorsque les protocoles ont été transmis, la date de transmission est affichée :

Date de transmission des protocoles pour validation à la commission : 12/09/2023

Vous ne pouvez plus modifier de protocoles ou créer un nouveau. Il faut que la commission ou éventuellement la DEC dé valide les protocoles pour vous redonner la main.